



**Arrêté fédéral  
portant modification des arrêtés fédéraux relatifs  
à la deuxième contribution de la Suisse en faveur  
de certains États membres de l'UE  
(Déblocage des crédits-cadres pour la cohésion et la migration)**

*Projet*

du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,  
vu le message du Conseil fédéral du 11 août 2021<sup>1</sup>,  
arrête:*

I

Les arrêtés fédéraux mentionnés ci-après sont modifiés comme suit:

**1. Arrêté fédéral du 3 décembre 2019 relatif à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE visant à réduire les disparités économiques et sociales au sein de l'UE élargie (crédit-cadre pour la cohésion)<sup>2</sup>**

*Art. 1, al. 2*

*Abrogé*

**2. Arrêté fédéral du 3 décembre 2019 relatif à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE visant à soutenir des mesures dans le domaine de la migration (crédit-cadre pour la migration)<sup>3</sup>**

*Art. 1, al. 2*

*Abrogé*

<sup>1</sup> FF 2021 1921

<sup>2</sup> FF 2020 739

<sup>3</sup> FF 2020 741

## II

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.